

Tremplin/Découverte 2019

1 à 2 accueils par an entre octobre et novembre 2019

Critère d'éligibilité (qui est concerné ?)

- Musiciens, comédiens et danseurs
- Seuls ou en groupe
- Projet porté par un ancien élève (à minima) ayant achevé ses études à l'ENM (DEM, DET, CEC) et récemment sorti d'une formation initiale ou supérieure
- Ayant un projet de professionnalisation et souhaitant finaliser un spectacle/récital/concert (avec la conduite lumière déjà créée)
- Etre représenté par une personne morale (association ou autre forme juridique)

Principes et objectifs

L'ENM souhaite apporter son soutien à des anciens élèves en voie de professionnalisation en leur proposant d'intégrer la saison de spectacles de l'ENM. L'ENM leur offre ainsi l'accès à sa salle de spectacle à une période de l'année où elle est peu utilisée (octobre/novembre) ainsi qu'au dispositif d'accueil de spectacle traditionnellement dévolu aux enseignants et aux élèves : communication, enregistrement...

Ce dispositif a pour objectif de valoriser le travail d'anciens élèves issus de l'école dans le cadre de la saison de l'ENM. Il offre la possibilité aux artistes de finaliser un travail de création d'un spectacle/concert et de le rendre visible auprès d'institutions et de programmeurs.

Il a en outre pour vocation de générer des rencontres avec les publics de l'école ou de la ville (écoles, centres sociaux...) pour qui, des temps de transmission/témoignage sont à élaborer (ex : ateliers, rencontres...).

Pour chaque tremplin / découverte, il est proposé un accueil avec mise à disposition :

- De la salle de spectacle A. Duhamel durant maximum 5 jours ouvrés comprenant répétition(s) + 1 à 2 concerts public (jauge : 160 places)
- De salles de répétition dans la limite des disponibilités
- D'un montage assuré par les techniciens de l'ENM
- D'un régisseur d'accueil sur les temps de répétitions et de représentation(s)
- De personnel d'accueil public pendant la/les représentation(s)
- D'une équipe assurant la sécurité incendie lors de la/les représentations
- De tracts et d'affiches imprimés et diffusés par l'ENM (possibilité de transmettre vos fichiers contact) + intégration de la présentation du spectacle dans la brochure de saison et sur le site internet + programme de soirée
- D'un service de réservations assuré par le service accueil de l'ENM
- Possibilités d'apports de regards extérieurs d'enseignants, directeurs... à organiser au cas par cas dans la limite des disponibilités des personnes concernées
- De photos prises par le service actions culturelles qui peuvent être transmises sur demande
- D'une captation audio ou vidéo sur le temps du concert à organiser au cas par cas dans la limite des disponibilités des personnels concernés

► **Retour du dossier avant le 17 mai 2019**